





Congrès de ResPECT, les 25 et 26 octobre 2017

« La santé et la sécurité au travail » dans les collectivités territoriales

Ce questionnaire est le support de l'enquête nationale Santé et sécurité au travail engagée par ResPECT, la MNT et la SMACL, sous l'égide du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Les résultats seront présentés lors du congrès national de ResPECT, les mercredi 25 et jeudi 26 octobre 2017, au siège de la MNT à Paris.

Merci de bien vouloir le compléter <u>directement dans le format Word</u> et de le retourner **avant le 17 juillet 2017** par mail à **Elie Maroglou**, président de ResPECT, à l'adresse : <u>elie.maroglou@gmail.com</u>. Si nécessaire, n'hésitez pas à le contacter au : 06 84 18 47 12.

Qui êtes-vous?

Nom de la collectivité :	Cliquez ici pour taper du texte.	
La collectivité est	□Un Département □Une Région □Une Commune	
Cochez la ou les	□Un Établissement Public de Coopération Intercommunale :	
case(s) correspondant à votre situa	Une Communauté d'agglomération □ Une Communauté de communes □ Une Communauté urbaine □ Un Syndicat d'agglomération nouvelle □ Une Métropole	

Taille de la collectivit d'habitants)	té (en nombre		
	NOM Prénom Fonction		
Référent de ce questionnaire pour la collectivité	Email [
	Téléphones (fixe et mobile)		
Effectif de la collectivité - En 2012 :	en ETP :		
- En 2016:			
Nombre d'emplois permanents : - En 2012 :			
- En 2016 :			
Nombre de fiches de paie :			
- En 2012:			
- En 2016:			
A – La politique « Santé et sécurité au travail » de la collectivité :			
A.1 - Qui, au sein de la collectivité, porte la politique « Santé et sécurité au travail » ?			
	C (conseil municipal, ur Général des Servi	communautaire, etc.).	
☐ Directeur adjoint des services.			
□ Directeur des ressources humaines□ Directeur du service (précisez)			
		énommée	

A.2 – La politique « Santé et sécurité au travail » est-elle formalisée dans un document ?			
 □ Non. □ Oui, sous la forme : □ D'une charte. □ D'une charte signée par les agents et/ou les élus. □ D'une note de service. □ Une autre forme : 			
A.3 – Au cours de l'année, les questions de « Santé et sécurité au travail » sont abordées au sein de la collectivité lors des séances/réunions (plusieurs réponses sont possibles) :			
□ De l'exécutif de la collectivité :□ Une fois par an.□ Plus d'une fois par an.			
 D'une commission dédiée (CHSCT, Comité technique) : Une fois par an. Plus d'une fois par an. 			
□ Du service support :□ Une fois par an.			
 □ Plus d'une fois par an. □ D'une autre instance (précisez) :			
A.4 – Parmi les mesures ou les actions que vous avez mises en œuvre sur ce thème, laquelle vous semble la plus pertinente et duplicable ?			
B – Les fonctions « Santé – Sécurité au travail » et la collectivité.			
B.1 – Les instances de dialogue social et de santé sécurité au travail			
B.1.1 – À propos de l'organisation du CHSCT au sein de votre collectivité, de combien de membres se compose-t-il :			
B.1.2 - Qui est le président du CHSCT :			
B.1.3- Parmi les membres du CHSCT, quel est le nombre :			

D'élus politiques : De représentants de l'administration : De représentants du personnel : De médecins de prévention : D'agents chargés d'une fonction d'inspection (ACFI) : D'assistants de prévention : De conseillers en prévention : D'autres membres (ingénieurs, techniciens en prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistants sociaux du travail, autres à préciser) :
B.1.4 - Quel est le nombre de réunions effectuées par le CHSCT en : 2014 : 2015 : 2016 :
B.1.5 – Existe-t-il d'autres instances de santé et de sécurité au travail au sein de votre collectivité (ex : commissions spécialisées) ?
\square Oui. \square Non.
B.1.6-Si oui, précisez lesquelles :
B.2 – Les acteurs de santé sécurité au travail
B.2.1 – Comment la collectivité organise-t-elle la fonction « Santé – Sécurité » ?
 ☐ Mise en place d'un service santé et sécurité avec des missions transversales. ☐ Nomination d'un (ou plusieurs) assistant(s) de prévention et/ou d'un (ou plusieurs) conseiller(s) de prévention (ex ACMO) dans la totalité ou quasi-totalité des services de la collectivité. ☐ Autre organisation (précisez) :
B.2.2 – Dans la collectivité, combien d'agents sont assistant de prévention :
B.2.3 – Le (ou les) assistant(s) de prévention se consacre(nt) à cette fonction à :
□ Temps plein.□ Temps partiel.
B.2.4 – Existe- t-il une lettre de cadrage associée à l'activité des assistants de prévention ?
☐Oui. Merci de la transmettre par email si possible à <u>elie.maroglou@gmail.com</u>
\square Non.

B.2.5 - Sous quelle <u>autorité fonctionnelle</u> travaille(nt) le(s) assistant(s) de prévention :			
B.2.5.1 - Quel est/sont leur grade :			
B.2.5.2 - Quelle est/sont leur qualification :			
B.2.5.3 - Quel est son/leur formation (plusieurs réponses sont possibles) :			
B.2.6 – Le (ou les) assistant(s) de prévention sont <u>hiérarchiquement rattachés</u> au :			
☐ Directeur Général des Services.			
☐ Directeur des ressources humaines			
□ Directeur du service « Santé – Sécurité » (ou équivalent).			
□ Directeur d'un service non spécifique à ces missions.□ Autre (précisez) :			
B.2.7 – Dans la collectivité, combien d'agents sont conseillers de prévention :			
☐ Oui. Merci de la transmettre par email si possible à <u>elie.maroglou@gmail.com</u>			
□Non.			
B.2.9- Sous quelle <u>autorité fonctionnelle</u> travaille(nt) le(s) conseiller(s) de prévention :			
B.2.9.1 - Quel est son/leur grade :			
B.2.9.2 - Quelle est sa/leur qualification :			
B.2.9.3 - Quel est son/leur type de formation :			
B.2.10 – Le (ou les) conseiller(s) de prévention sont <u>hiérarchiquement rattachés</u> au :			
☐ Directeur Général des Services.			
☐ Directeur des ressources humaines			
☐ Directeur du service « Santé – Sécurité » (ou équivalent).			
□ Directeur d'un service non spécifique à ces missions.□ Autre (précisez) :			

 □ Un/des ingénieur(s) et technicien(s) de prévention. Nombre : □ Un/des ergonome(s). Nombre : □ Un/des médecin(s) de prévention. Nombre : □ Un/des psychologues du travail. Nombre : □ Un/des assistant(s) social (aux) du travail. Nombre : □ Un/des agent(s) chargé(s) d'une fonction d'inspection (ACFI). Nombre : □ Autre (précisez) :
B.2.12 - Sous quelle <u>autorité fonctionnelle</u> travaillent les agents chargés d'une fonction d'inspection (ACFI) :
B.2.12 - Existe-t-il une lettre de mission associée à l'activité des agents chargés d'une fonction d'inspection ?
□Oui. Merci de la transmettre par email si possible à <u>elie.maroglou@gmail.com</u> □ Non.
B.2.13 – Les médecins de prévention sont-ils rattachés à :
\square Un service interne \square Une structure dans le cadre d'une convention
B.2.14 – Le psychologue du travail et assistants sociaux du travail sont-ils rattachés à :
\square Un service interne \square Une structure dans le cadre d'une convention
B.2.15 – Existe-t-il un réseau de prévention au sein de la collectivité ?
\square Oui. \square Non.
B.2.15.1 - Si oui, qui anime ce réseau de prévention :
B.2.15.2 - Quelle est la composition de ce réseau :
Le nombre de conseillers de prévention : Le nombre d'assistants de prévention : Professionnels de santé-sécurité au travail : - Ingénieurs et techniciens : - Ergonomes : - Médecins de prévention : - Autres (précisez) :
Le nombre de réunions effectuées par an :

B.2.11 - Avec quels professionnels de la santé et de la sécurité au travail la collectivité

travaille-t-ils?

B.2.15.3 – Quels sont les différents sujets traités au sein de ce réseau :

	☐ Les risques liés aux déplacements
	☐ Les risques graves
	☐ Les risques psychosociaux
	☐ Les troubles musculo−squelettiques
	\square Les risques de manutention
	☐ Autres (précisez) :
	Visites de terrain. Analyses des situations de travail. Évaluation des risques professionnels a priori et rédaction du document unique. Évaluation des risques professionnels a posteriori (analyses des accidents de vice). Plan d'actions. Registre de santé et de sécurité au travail. Statistiques (absentéisme: MO, accidents du travail, maladie professionnelle,). Accompagnements ergonomiques de projets (bâtiments, informatiques, anisations du travail, autres). Rapports. Aménagements de postes. Formations en santé et sécurité au travail (agents, managers, directions, anisations syndicales). Autres (précisez):
3.2.16 - Exis	ste-t-il une équipe pluridisciplinaire au sein de la collectivité ?
	□ Oui. □ Non.
_	B.2.16.1- Si oui, qui anime cette équipe pluridisciplinaire : B.2.16.2 - Quelle est la composition de cette équipe pluridisciplinaire :
	La nambra da cancaillara da prágantian :
	Le nombre de conseillers de prévention : Le nombre d'assistants de prévention :
	Professionnels de santé-sécurité au travail :
	- Ingénieurs et techniciens :
	- Ergonomes :
	- Médecins de prévention :
	- Autres (précisez) :
	Le nombre de réunions effectuées par an :

B.2.16.3 – Quels sont les différents sujets traités par cette équipe pluridisciplinaire :

Les risques graves	
☐ Les risques psychosociaux	
☐ Les troubles musculo –squelettiques	
☐ Les risques de manutention	
□ Autres (précisez) :	
B.2.16.4- Quelle est la production de cette équipe pluridisciplinaire :	
□ Visites de terrain	
☐ Analyses des situations de travail	
Évaluation des risques professionnels a priori et document unique.	
\square Évaluation des risques professionnels a posteriori (analyses des acciden	s de
service)	
☐ Plans d'actions.	
Registres de santé et de sécurité au travail.	,
 Statistiques (absentéisme : MO, accidents du travail, maladie professionnelle, Accompagnements ergonomiques de projets (bâtiments, informatiques, 	J.
organisations du travail, autres) précisez :	
organisations du travail, autres) precisez :	
☐ Aménagements de postes	
☐ Rapports	
☐ Formations en santé – sécurité au travail (agents, managers, direc	ions,
organisation syndicale,) précisez :	
☐ Autres (précisez) :	
B.3– Les missions et activités des acteurs santé sécurité au travail	
Les acteurs de santé et sécurité au travail utilisent-ils des méthodes d'intervention	n et
d'action :	
 Pour faire les visites de situations de travail et les analyses d'activité dan 	s des
situations de travail	
\square Oui. \square Non.	
Si, oui précisez la (les) méthode(s) utilisée(s) :	
 Pour la prévision du travail futur probable et possible dans 	les
accompagnements ergonomiques de projets	
∐ Oui. □Non.	
Si, oui précisez la (les) méthode(s) utilisée(s) :	

	 □ Travail sur dossier □ Travail sur le terrain □ Travail avec les agents et l'encadrement □ Travail avec les services ressources □ Autre(s) méthode(s) :
•	Pour l'évaluation des risques professionnels
	□ Oui. □Non.
	Si, oui précisez la (les) méthode(s) utilisée(s) :
	 □ Travail sur dossier □ Travail sur le terrain □ Travail avec les agents et l'encadrement □ Travail avec les services ressources □ Autre(s) méthode(s) :
•	Pour travailler avec des intervenants extérieurs, des experts (marchés publics)
	□ Oui. □ Non.
•	Pour analyser les accidents du travail ☐ Oui. ☐ Non.
	Si, oui précisez la (les) méthode(s) utilisée(s):
	Pour toutes autres interventions ☐ Oui. ☐ Non.
•	Si oui préciser les autres types d'intervention et les méthodes mises en œuvre (précisez) :
	rnant la communication aux agents et les messages « Santé – Sécurité au affirmations suivantes sont-elles vérifiées dans votre collectivité ? L'information est disponible sur l'intranet (et/ou par voie d'affichage) de la collectivité.
	\square Oui. \square Non.

• L	information est diffusé	ée lors des différentes réunions d'encadrement.	
	\square Oui.	\square Non.	
• L	entretien professionne	el annuel prévoit d'aborder ces sujets avec l'agent.	
	□ Oui.	□Non.	
• L	e plan de formation pro	opose des formations sur ce thème.	
	\square Oui.	\square Non.	
• D	es échanges informels	s'engagent entre les agents lors des pauses.	
	\square Oui.	□Non.	
B.5 - Concernant la médecine professionnelle : Combien d'agents ont été reçus en 2016 ? Combien de visites ont été réalisées en 2016 ?			
	mesures ou les act emble la plus pertine	ions que vous avez mises en œuvre sur ce thème, nte et duplicable ?	
C – Le document unique de la collectivité.			
C.1 – Le docume	ent unique pour la col	llectivité est :	
 □ En cours d'élaboration. □ Opérationnel depuis 2001. □ Opérationnel depuis 2006. □ Opérationnel depuis 2011. □ Opérationnel depuis cette année. 			
C.2 – Le document unique a été réalisé par :			
☐ En exte	rne au sein de la collect rne par un organisme e logiciel.		
C.3 – Le docume	ent unique est actuali	sé:	

 □ Une fois par an quel que soit le contexte. □ A chaque fois qu'un nouveau risque est constaté (nouveau poste, nouvel équipement, nouvel outil – machine, produit). □ Suite à un ensemble d'arrêts de travail de même type. □ A la demande d'une instance ou d'un agent de la collectivité. □ Autre (précisez) :
C.4 - L'actualisation du document unique est réalisée :
☐ Par les membres de l'instance compétente de la collectivité (précisez l'instance) :
\square En association avec le Comité Technique (CT) et/ou le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).
 □ De façon collective avec tout ou partie de l'ensemble des agents, des directions, des services. □ Par un organisme et/ou un consultant extérieur.
C.5 – Le document unique intègre :
 □ Un plan d'actions global pour la collectivité. □ Un plan d'actions par service. □ Un plan d'actions par poste de travail. □ Un plan d'actions dédié à l'usage des EPI □ Un plan d'actions pour prévenir les risques psychosociaux. □ D'autres plans spécifiques (précisez) :
C.6 - Parmi les mesures ou les actions que vous avez mises en œuvre sur ce thème, laquelle vous semble la plus pertinente et duplicable ?

D – La prise en compte de la qualité de vie au travail au sein de la collectivité.

D.1 – Existe-t-il une démarche structurée et formalisée du service des ressources humaines et/ou d'autres services pour porter la qualité de vie au travail ?

	Non.			
	Oui, sous	quelle forme ?		
	Si par un	autre servi	ce précisez leq	uel :
D.2	- Au sein	de la colle	ctivité, les affi	irmations suivantes sont-elles vérifiées ?
	•	L'évaluation professionnelle intègre des items sur la qualité de vie au travail.		
			□ Oui.	□Non.
	•	Des objectravail.	tifs individuels	s et/ou collectifs sont fixés en termes de qualité de vie au
		ti avaii.	□ Oui.	□Non.
	•	Les managers sont formés à la qualité de vie au travail pour réaliser leur fonction d'encadrement.		
			□ Oui.	□Non.
	•	Les mana	gers sont sensi	bilisés aux questions de la qualité de vie au travail.
			□ Oui.	□Non.
	•	Les manag	gers sont évalu	és sur les questions de la qualité de vie au travail
			□ Oui.	□Non.
	•	La collect syndicales		place une structure de pilotage avec les organisations
			□ Oui.	\square Non.
	•	Les risque	es psychosocia	ux sont intégrés au document unique.
			□ Oui.	□Non.
	•	_		tion et/ou de suivi est mis en place pour réduire les et/ou de mal être des agents.
			□ Oui.	□Non.
	•	Les utilisa	iteurs des EPI s	sont associés à l'achat des EPI.
			□ Oui.	\square Non.

Les agents sont formés à l'usage des EPI.

\square Oui. \square Non.
D.3 – Parmi les mesures ou les actions que vous avez mises en œuvre sur ce thème, laquelle vous semble la plus pertinente et duplicable ?
E – Les missions des acteurs santé-sécurité au travail.
E.1 – Existe-t-il des mesures en place pour faciliter la réalisation des missions des acteurs santé et sécurité au travail (non professionnels et professionnels) ?
□ Oui. □Non.
E.1.1-Si oui, précisez-les :
E.2 – Rencontrez-vous des difficultés dans la réalisation de votre travail ?
\square Oui. \square Non.
E.2.1-Si oui, précisez-les :

E.2.2-Comment sont-elles surmontées ? :
E.3 -Existe -t- il un budget dédié à la santé et sécurité au travail au sein de votre collectivité ?
☐ Oui. ☐ Non.
E.4 – Si oui, pour quels types d'actions et selon quelles répartitions entre différents types d'actions :

E.5	-	Qui,	au	sein	de	la	collectivité,	pilote	la	gestion	de	ce	budget :
E.6-	Le	CHSCT	Γ est-i	l impli	qué d	lans	l'utilisation o	lu budget	?				
					Oui.		\square Non.						
							ente et dupli		z mis	ses en œi	ıvre	sur (ce thème,
													_
F-	La	ques	stion	des a	rrêt	s d	e travail au	ı sein de	e la	collectiv	⁄ité.		
							ine durée sig l'agent?	nificative	e, la	collectivit	é me	t-elle	en place
			□Oui.		□No	n.							
F.2 -	- Si	oui, ce	plan	d'actio	ns:								
[Prévo Assoc	it un a ie un	accomp (ou des	agner s) spé	nent cialis	gent et son re de l'agent ava ste(s) (ergono ion (précisez)	nt son ret me, psych	our p	our favori	ser ce	elui-c	i.
						-	le CHSCT lors) mise(s) en œ						
F.3 - trav			tivité	a-t-ell	e mis	en j	place un disp	ositif spé	cifiq	ue pour le	suiv	i des	arrêts de
			□0ui.		□No	n.							
F.4 -	- Si	oui, ce	disp	ositif p	erme	t de	:						

□ □ □ colle	Identifi Établir Informe Informe ctivité. Informe	er les facteurs une cartograp er les agents si er les directeu er l'exécutif de	à l'origine de hie des arrêts ur la réalité de rs des service la collectivite	s arrêts de s de travail a es arrêts de es sur la réa é sur les arr	au sein de la co travail dans le lité des arrêts	llectivité. ur collectivite de travail au :			
F.5 - La colle auprès d'un o			ues statutai	res, a-t-elle	souscrit une	assurance s	tatutaire		
-	□0ui.	□Non.							
		i, l'assureur arrêts et/ou			est-il associ	é à votre i	réflexion		
	votre	réflexion d	e gestion	des arrê	ques statutair ets et/ou a				
	2012 201						6		
Origine de l'	arrêt	Nombre d'événements avec arrêt sur l'année	Nombre de jours d'absence sur l'année	Nombre d'agents concernés	Nombre d'événements avec arrêt sur l'année	Nombre de jours d'absence sur l'année	Nombre d'agents concernés		
Maladie ordin	aire								
Accident de tr	avail								
Maladie professionnel	le								
F.7 – Parmi laquelle vous			_		ez mises en o	euvre sur co	e thème,		

G – La question de la protection sociale complémentaire des agents au sein de la collectivité.						
$\textbf{G.1 - Souscrire auprès d'un assureur priv\'e pour la protection sociale complémentaire des agents est:}$						
 □ Un projet en cours de réflexion. □ Une action déjà réalisée depuis le 1^{er} janvier 2016. □ Une action déjà réalisée avant le 1^{er} janvier 2016. 						
G.2 - Si la collectivité a souscrit auprès d'un assureur, le contrat met l'accent sur :						
 □ Le risque « santé » (risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et ceux liés à la maternité). □ Le risque « prévoyance » (les risques d'incapacité de travail ainsi que ceux d'invalidité, voire de décès). □ Un mixte des deux risques. 						
G.3 - Si la collectivité a contracté auprès d'un assureur, elle a opté pour :						
 □ La labellisation pour les deux risques. □ Le conventionnement pour les deux risques. □ La labellisation pour un risque et le conventionnement pour l'autre risque. 						
G.4 – Si la collectivité a souscrit auprès d'un assureur, elle finance :						
 □ Complètement la protection sociale complémentaire de l'agent. □ En partie la protection sociale complémentaire de l'agent. Pour quel pourcentage? 						
G.5 - Parmi les mesures ou les actions que vous avez mises en œuvre sur ce thème, laquelle vous semble la plus pertinente et duplicable ?						

Merci de bien vouloir le compléter directement dans le format Word et de le retourner par mail à **Elie Maroglou**, président de ResPECT : <u>elie.maroglou@gmail.com</u> (06 84 18 47 12)

Retour avant le 17 juillet 2017.